



Syndicat étudiant du cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin, local E-017
Montréal, Québec
H1G 2J6
Téléphone : 514-325-0150, poste 2427
Télécopieur : 514-328-3815

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Tenue à la salle Désilets, le 01/04/2015

Ordre du jour¹

- 1.0 Ouverture
 - 0.1 Adoption du présidium
 - 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.0 Grève
 - 1.1 Journées ponctuelles
 - 1.2 Grève d'appui aux travailleuses et travailleurs
- 2.0 Plan d'action
- 3.0 Varia
- 4.0 Levée

0.0 Ouverture

Laurence Gauvin propose l'ouverture
Thierry Beauvais Gentile appuie.

Adopté à majorité

0.1 Animation et secrétariat

Chanel Fortin propose que Joëlle Dussault soit à l'animation et que Caroline Bourbonnais soit au secrétariat.

Que Dominique Boisvert anime la salle deux
Appuyé par Magali Faddoul

Adopté à l'unanimité

Charles-Antoine Leboeuf propose qu'Audrey-Anne Richer anime la troisième salle.
Appuyé par Magali Faddoul

1: Tel qu'adopté en point 0.2

Adopté à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Thierry Beauvais Gentile

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 0.1 Adoption du présidium
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.0 Grève
 - 1.1 Journées ponctuelles
 - 1.2 Grève d'appui aux travailleuses et travailleurs
 - 2.0 Plan d'action
 - 3.0 Varia
 - 4.0 Levée

Appuyé par Magalie Séguin

Adopté à majorité

1.0 Grève

Chanel Fortin propose une plénière de 45 minutes sur la grève.
Magali Faddoul appuie.

Rejeté à majorité

Magali Faddoul propose une plénière de 30 minutes sur la grève.
Nadjuska Dujour appuie.

Adopté à l'unanimité

Magali Faddoul propose dix minutes supplémentaires sur la grève.
Cassandra Gosselin appuie.

Adopté à majorité

1.1 Journées ponctuelles

Thierry Beauvais Gentile propose

Considérant que le SECMV a un mandat contre l'austérité,

Considérant que le 2 avril se tiendra une manifestation nationale contre les mesures d'austérité organisée par L'Association pour une solidarité syndicale étudiante,

Considérant que le 1^{er} mai sera une journée de grève sociale,

Considérant que plusieurs syndicats de travailleurs et travailleuses, groupes communautaires et associations étudiantes seront en grève lors de cette journée,

Que le SECMV tienne deux journées de grève, soit le 2 avril et le 1^{er} mai.

Que soient exclus les cours de la formation continue, les stages, les cours se déroulant au pavillon Namur et Bélanger

Que les ateliers de l'école de mode, les ateliers d'arts visuels, les locaux de pratique de musique et de théâtre, les laboratoires d'ordinateur et les locaux appartenant au SECMV restent ouverts et accessibles pour les étudiantes et les étudiants.

Laurence Gauvin appuie.

Amendement : Juliana Buteau propose d'ajouter les laboratoires de biologie, physique et chimie pour qu'ils puissent rester ouverts.

Jérémy Cholette appuie.

Adopté à l'unanimité

Proposition dilatoire : Diana Pinzon demande la question préalable sans les derniers tours de parole.

Jeanne Labrèche appuie.

Adopté à majorité

Sur la principale amendée :

Considérant que le SECMV a un mandat contre l'austérité,

Considérant que le 2 avril se tiendra une manifestation nationale contre les mesures d'austérité organisée par L'Association pour une solidarité syndicale étudiante,

Considérant que le 1^{er} mai sera une journée de grève sociale,

Considérant que plusieurs syndicats de travailleurs et travailleuses, groupes communautaires et associations étudiantes seront en grève lors de cette journée,

Que le SECMV tienne deux journées de grève, soit le 2 avril et le 1^{er} mai.

Que soient exclus les cours de la formation continue, les stages, les cours se déroulant au pavillon Namur et Bélanger

Que les ateliers de l'école de mode, les ateliers d'arts visuels, les locaux de pratique de musique et de théâtre, les laboratoires d'ordinateur, de biologie, de physique, de chimie et les locaux appartenant au SECMV restent ouverts et accessibles pour les étudiantes et les étudiants.

Adopté à majorité

1.2 Grève d'appui aux travailleuses et travailleurs

Valérie Berthiaume propose

Considérant la lutte actuelle contre les mesures d'austérité,

Considérant que 58 000 étudiants et étudiantes sont en grève actuellement,

Considérant les 7 mandats de grève pris dans les CSSS et dans les centres de santé pris à travers la province contre les mesures gouvernementales,

Considérant les attaques sans précédent du gouvernement libéral,

Considérant l'augmentation des frais des centres de la petite enfance,

Considérant le gel des salaires de la fonction publique,

Considérant la mise à pied de milliers de travailleuses et travailleurs dans la fonction publique,

Considérant les coupures dans l'ensemble des programmes sociaux du Québec,

Considérant l'absence de démocratie suite au dépôt des lois baillons et des lois spéciales

Considérant que les mesures fiscales appauvrissent de façon violente la classe moyenne et les plus démunis pendant que les plus riches, les grandes entreprises et les banques s'enrichissent jour après jour

Considérant que l'austérité défendue par le gouvernement libéral est un choix politique clair vers la privatisation des services publics et l'enrichissement du privé,

Que le SECMV soit en grève du 2 avril au 9 avril 2015 et qu'une Assemblée de reconduction soit tenue le 9 avril, que le vote de reconduction du 9 avril soit fait par référendum suite à l'assemblée de reconduction, si vote de reconduction il y a.

Que soient exclus les cours de la formation continue, les stages, les cours se déroulant au pavillon Namur et Bélanger

Que les ateliers de l'école de mode, les ateliers d'arts visuels, les locaux de pratique de musique et de théâtre, les laboratoires d'ordinateur, de biologie, de physique, de chimie et les locaux appartenant au SECMV restent ouverts et accessibles pour les étudiantes et les étudiants.

Que les activités concernant l'évènement mode des étudiantes et étudiants du collectif créatif ne soient pas affecté par la grève.

Que le SECMV mette sur pied un comité de négociations afin de faire respecter les modalités de la grève.

Thierry Beauvais Gentile appuie.

Amendement : Véronique Trempe propose que le vote de reconduction du 9 avril soit fait par référendum suite à l'assemblée de reconduction, si vote de reconduction il y a.
Juliana Buteau appuie.

Proposition dilatoire : Véronique Villeneuve demande la question préalable sans fin des tours de parole.
Magalie Séguin appuie.

Adopté à majorité

Sur l'amendement : *adopté à majorité*

Amendement : Jeanne Lebel propose que les cours relatifs à la tenue du « Collectif créatif Marie-Victorin » du 11 et 12 mai 2015 au Centre des sciences de Montréal soient exclus de la proposition de grève, pour les finissantEs du programme de commercialisation de la mode.

Que les cours suivants pour le programme de commercialisation de la mode soient exclus de la proposition de grève :

- 570-631-MV Aménagement stratégique d'un commerce de mode
- 571-641-MV Projet de commercialisation de la mode
- 571-642-MV Communication en mode 2
- 571-643-MV Gestion d'une équipe de travail dans l'industrie de la mode
- 571-644-MV Recherche et développement de produit-mode
- 571-645-MV La gestion informatique en mode
- 571-646-MV Analyse financière des entreprises de mode

Émilie Dubé appuie.

Sous-amendement : Winnie Abodo Alinga propose que l'ensemble des programmes reliés au collectif créatif Marie-Victorin soient exclus de la proposition de grève; commercialisation de la mode, design de mode, design d'intérieur, graphisme, arts visuels, musique.
Roxanne Lavoie appuie.

Proposition dilatoire : Laurent Balade demande la question préalable avec fin des tours de paroles.
Magalie Séguin appuie.

Adopté à majorité

Sur le sous-amendement : *Rejeté à majorité*

Sur l'amendement : *Rejeté à majorité*

Amendement : Juliana Buteau propose que, si la grève du 2 au 9 avril est adoptée, qu'elle soit non-reconductible.

Naomie Grondin appuie.

Véronique Villeneuve demande la question préalable sans tours de parole.

Gabriel Béland appuie.

Adopté à majorité

Sur l'amendement : *adopté à majorité*

Sur la principale tel qu'amendée :

Que le SECMV soit en grève du 2 avril au 9 avril 2015 et que si elle est adoptée, qu'elle soit non-reconductible.

Que soient exclus les cours de la formation continue, les stages, les cours se déroulant au pavillon Namur et Bélanger

Que les ateliers de l'école de mode, les ateliers d'arts visuels, les locaux de pratique de musique et de théâtre, les laboratoires d'ordinateur, de biologie, de physique, de chimie et les locaux appartenant au SECMV restent ouverts et accessibles pour les étudiantes et les étudiants.

Que les activités concernant l'évènement mode des étudiantes et étudiants du collectif créatif ne soient pas affecté par la grève,

Que le SECMV mette sur pied un comité de négociations afin de faire respecter les modalités de la grève.

Catherine Lapointe demande la question préalable sans tours de parole.

Véronique Villeneuve appuie.

Adopté à majorité

Sur la principale tel qu'amendée :

Adopté à majorité

2.0 Plan d'action

Thierry Beauvais Gentile propose

Considérant la tendance des exécutifs de l'ASSÉ à outrepasser les mandats du congrès.

Considérant que le récent texte de réflexion s'ajoute à de nombreuses tentatives de l'exécutif de l'ASSÉ d'imposer leur vision politique du débat grâce à leur poste plutôt que dans leurs assemblées générales.

Considérant qu'à leur fréquence actuelle il est impossible que les conseils centraux reflètent des positions d'assemblées générales.

Considérant que le conseil central sert dans les faits souvent à prendre des décisions relevant du congrès mais en imitant faussement sa légitimité puisque le quorum est différent et que les réunions sont trop fréquentes.

Que le SECMV s'oppose à l'existence du Conseil Central de l'ASSÉ ou toute autre instance intermédiaire ne répondant pas directement aux assemblées générales.

Que le SECMV demande la destitution en bloc de l'exécutif actuel de l'ASSÉ et exige de tout futur candidat ou toute future candidate à l'exécutif qu'il ou elle se distancie des actions sans mandat du congrès et des interprétations abusives des mandats ayant caractérisé les derniers conseils exécutifs.

Jean-Michel Laforce appuie.

Demande de constatation du quorum

Levée de l'assemblée par manque de quorum à 17h41

3.0 Varia

5.0 Levée

La levée est constatée à 17:41.